

Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises //



SITE RAMSAR
NUMÉRO
1837



Surface :
2 270 000 ha

Date d'inscription :
15 septembre 2008

Coordonnées :
43° 07' S 63° 51' E

Résumé

Les Terres australes françaises, composées des trois districts de Crozet, Kerguelen, et Saint-Paul et Amsterdam, sont situées au cœur de l'océan Austral. En raison de leur origine océanique, de leur isolement extrême et des contraintes climatiques caractéristiques des zones subantarctique et subtropicale (vents forts et températures constamment basses), ces îles abritent une flore et une faune spécifiques qui présentent des adaptations originales et un endémisme prononcé. Placées sous la très forte influence de l'océan, les Terres australes françaises sont le siège d'interactions étroites entre les milieux marins et terrestres essentielles au maintien d'importantes populations d'oiseaux et mammifères marins.

Importance internationale

Découvertes tardivement (XVIII^e siècle) et éloignées des centres d'activités humaines, les Terres australes françaises constituent de véritables sanctuaires pour la faune et la flore. Elles abritent la diversité spécifique d'invertébrés et de plantes la plus importante des îles subantarctiques et celle des oiseaux et mammifères marins figure parmi les plus riches de la planète. Site d'exception pour la conservation de l'avifaune mondiale, ces îles hébergent plus de 50 millions d'oiseaux issus de 47 espèces dont 4 sont endémiques et 12 sont considérées comme menacées sur la Liste rouge mondiale de l'UICN. Considérée comme l'un des derniers lieux de « naturalité » au monde, ces territoires jouent un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité au niveau mondial.

Localisation générale

Ce site Ramsar se situe au sud de l'océan Indien, entre les « Quarantièmes rugissants » et les « Cinquantièmes hurlants », à mi-chemin entre l'Afrique-du-Sud et l'Australie.

Archipel Crozet : **46° 25' S 51° 00' E**
Îles Kerguelen : **49° 15' S 69° 35' E**
Île Amsterdam : **37° 50' S 77° 32' E**
Île Saint-Paul : **38° 72' S 77° 53' E**



Services rendus par les zones humides

Les zones humides sont omniprésentes sur les Terres australes françaises, la pluviométrie y étant élevée et les influences océaniques importantes. Selon leur localisation, elles prennent la forme d'habitats divers : habitats herbeux, *fell-fields*, habitats boueux enrichis par la présence d'oiseaux et mammifères marins, communautés de fougères ouvertes ou fermées, tourbières, etc. Ces zones humides offrent des habitats aux oiseaux et mammifères marins, et permettent le développement d'espèces de flore et d'invertébrés. Les tourbières sont par ailleurs des lieux de fixation du carbone et d'épuration de l'eau. Ces zones revêtent, enfin, un intérêt culturel important, dans la mesure où elles représentent un des derniers lieux de « naturalité » au monde, qui conserve le caractère sauvage de son patrimoine naturel originel.



Facteurs défavorables

Les habitats natifs et humides sont menacés par les espèces végétales et animales introduites dont l'action présente un risque de dégradation physique du milieu, de régression des espèces natives par prédation et/ou compétition, et d'uniformisation des paysages. Ces menaces sont accentuées par les changements globaux : l'augmentation des températures et la diminution des précipitations risquent de favoriser le développement des espèces introduites au détriment des espèces natives, adaptées à des environnements froids, humides, venteux et exempts de prédateurs.



Quatre espèces représentatives du site



CANARD D'EATON
(*Anas eatoni*)

Endémique des archipels Crozet et Kerguelen, le canard d'Eaton est présent en hiver dans les zones humides côtières ou insulaires pour y occuper les prairies côtières avec plans d'eau peu profonds. En été, les individus se dispersent dans les terres et occupent une grande variété d'environnements humides (cours d'eau, lacs, mares, prairies humides, etc.).



ALBATROS D'AMSTERDAM
(*Diomedea amsterdamensis*)

Cet albatros est endémique de l'île Amsterdam. Sa nidification est restreinte au Plateau des tourbières dans les hauteurs de l'île. Bien qu'en progression, la population de l'albatros d'Amsterdam reste à des niveaux très bas avec seulement 30 à 40 couples reproducteurs chaque année.

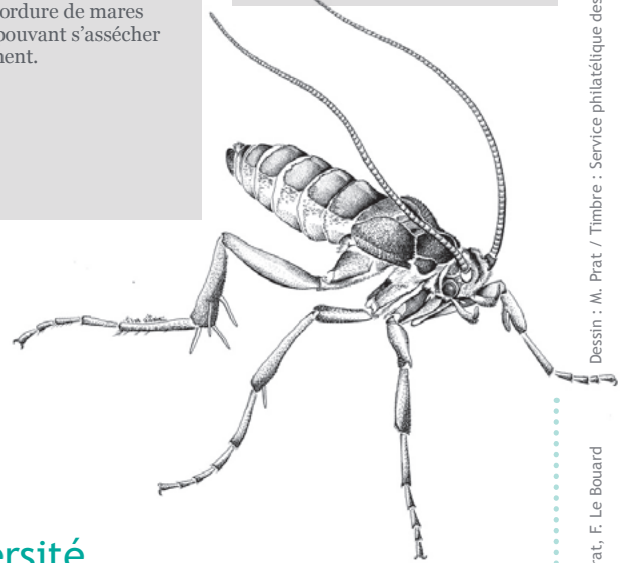


RANUNCULUS MOSELEYI
(*Ranunculus moseleyi*)

Endémique des îles Kerguelen, *Ranunculus moseleyi* est observée exclusivement en milieu humide en bordure de mares ou d'étangs pouvant s'assécher temporairement.

PRINGLEOPHAGA CROZETENSIS
(*Pringleophaga crozetensis*)

Endémique de l'archipel Crozet, les papillons sans aile *Pringleophaga crozetensis* sont présents dans tous les biotopes de l'archipel, que ce soit sous les pierres, dans la végétation rase ou dans les zones humides. La réduction alaire est une adaptation biologique commune chez les invertébrés natifs des Terres australes françaises, en réponse aux vents forts qui balayent régulièrement les îles (vol complexe et très énergivore) et à l'absence de prédateurs naturels (comportement de fuite inutile).



Dessin : M. Prat / Timbre : Service philatélique des TAAF

Gestion et conservation



Le site Ramsar fait partie intégrante du périmètre de la réserve naturelle des Terres australes françaises. La gestion du site est confiée au préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, qui s'appuie sur le Comité consultatif et le Conseil scientifique de la réserve naturelle.

Le plan de gestion de la réserve naturelle, rédigé par les TAAF en collaboration étroite avec la communauté scientifique, fixe les orientations de gestion sur le site Ramsar. Sur le terrain, les agents de la réserve naturelle mettent en œuvre les actions du plan de gestion en collaboration avec les laboratoires de recherche, soutenus par l'Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV), qui assurent à ces actions un cadre scientifique d'excellence.



Biodiversité

Le site accueille 47 espèces d'oiseaux dont quatre endémiques (le canard d'Eaton, l'albatros d'Amsterdam, le prion McGillivray et le cormoran de Kerguelen), trois espèces de pinnipèdes (otarie à fourrure d'Amsterdam, otarie à fourrure de Kerguelen, éléphants de mer), six espèces de cétacés (dont le dauphin de Commerson et l'orque) et 36 espèces de plantes à fleur natives.



La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.